

**MAIRIE DE PRESLES-EN-BRIE**

6 Rue Abel Leblanc  
77220 PRESLES-EN-BRIE  
**Tél. : 01.64.25.50.03. - Fax : 01.64.25.59.69.**  
**Courriel : mairie@preslesenbrie.eu**

Presles-en-Brie, le 11 juillet 2017,



**ADOPTION DU TEMPS  
SCOLAIRE SUR**

**4 JOURS - RENTREE 2017**

Mesdames, Messieurs,

L'académie nous a fait part le 10 juillet dernier de son accord quant à l'application dès la rentrée 2017 de l'organisation du temps scolaire sur 4 jours, aussi les élèves seront accueillis par les enseignants :

**Les lundis, mardis, jeudis et vendredis  
de 08h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.**

Le service du centre de loisirs fonctionnera de nouveau les mercredis de 07h00 à 19h00.

Vous remerciant de prendre note de ce nouveau fonctionnement et de prendre toutes les dispositions nécessaires.

Je me tiens à votre entière disposition pour tout complément d'information.



Le Maire,

**D. RODRIGUEZ**